Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260104-DE

VILLE DE BERGERAC

# DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20260104

Rapporteur : Christian SAUBADU

Service : Aménagements et Réseaux
Secrétaire de séance : François CORNET

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE SEPTEMBRE, **à 18 heures,**
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 24/09/2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN (1), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

| | | |
|---|---|---|
| Julie TEJERIZO | a donné délégation à | Julien CHOUET |
| François DUHANT | a donné délégation à | Christian SAUBADU |
| Farid EL KADI | a donné délégation à | Roger AUBRY |
| Agathe SAUMET-ROCHE | a donné délégation à | Catherine TAVEAU |
| Gaëlle SCHNEIDER | a donné délégation à | Romuald PIVETEAU |
| Hélène LEHMANN | a donné délégation à | Jacqueline SIMONNET |

(1) Départ au dossier n° 20 «Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation».

## OPERATION SUR LES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DEMANDE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE 24)

VU la convention-cadre intervenue entre le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) et la Ville de BERGERAC pour la gestion, entre autres, de son éclairage public ;

CONSIDÉRANT que la compétence Éclairage Public ayant été transférée au SDE 24, toute opération (études ou travaux) à engager sur les installations ne faisant pas l'objet de la convention ci-dessus mentionnée, doit être soumise au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'à l'initiative de la Ville, le SDE 24 a engagé une étude concernant le déplacement de l'éclairage public rue Molière :

- montant total estimé de l'opération en € HT 10 034,73 €
- part financée par le SDE 24 (20%) 2 006,95 €
- part financée par la Ville (80%) 8 027,78 €

CONSIDÉRANT que le SDE 24 est maître d'ouvrage des travaux objets de la présente et que la participation définitive, qui sera demandée à la Commune, lors de l'émission du titre de recette par le SDE 24, sera calculée par rapport au montant du décompte définitif récapitulatif de la prestation effectivement réalisée ;

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget communal 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** l'étude du déplacement de l'éclairage public de la rue Molière, menée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24).
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge la part de la Commune à hauteur de 8 027,78 €, soit 80 % du montant total des travaux qui s'élèvent à 10 034,73 €.
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260104-DE

**Adopté par 33 voix pour :** Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO (pouvoir), Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT (pouvoir), Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI (pouvoir), Hélène LEHMANN (pouvoir), Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE (pouvoir), Gaëlle SCHNEIDER (pouvoir), Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.
**2 non participations :** Fabien RUET, Julien CHOUET.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/09/2026.
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 OCT. 2026
et de l'affichage en date du - 7 OCT. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**Le Secrétaire,**

**François CORNET**

**Le Maire,**

**Fabien RUET**